

Extrait du La Révolution en Charentaises

<http://larevolutionencharentaises.com/spip.php?article183>

BlogProf en sursis...

- Ces liens qui nous libèrent -



Date de mise en ligne : mardi 20 février 2007

Copyright © La Révolution en Charentaises - Tous droits réservés

Ca commence à devenir une habitude. Le temps passant, les fonctionnaires semblent avoir une hiérarchie de plus en plus tendue sur le devoir de réserve, hiérarchie qui n'hésite pas à faire pression pour que ceux-ci n'expriment pas sur la place publique des opinions qui pourraient nuire à l'image des administrations étatiques.

Dernier avertissement en date, celui d'un principal de collège adressé à un professeur de mathématiques, auteur de BlogProf, un weblog racontant les épisodes quotidiens d'un professeur en ZEP. Depuis plusieurs mois, il narrait, chaque jour, la difficulté de son métier, les aberrations qu'il lui arrivait de voir, les petites aventures en classes, ses (rares) plaisirs d'enseignants, ses coups de colères, ses réussites.

C'était un carnet humain, souvent drôle, qui montrait aussi parfois le délitement de l'enseignement public, et qui avait le grand mérite de nous faire réfléchir sur les conditions de travail, et plus largement de vie, dans les Zones d'Education Prioritaire, initiées en 1981.

Mais surtout, ce blog honnête et rigoureux a toujours pris le parti de préserver l'anonymat de tous, des élèves du collège jusqu'à celui des professeurs, en passant par les décisions prises au sein de la structure éducative (anonyme elle aussi). Aujourd'hui, **la page d'accueil de BlogProf** nous informe qu'« une procédure disciplinaire est engagée contre [l'auteur du blog] par le principal du collège. »



Les nombreux lecteurs sont unanimement choqués par une telle décision, qui rappelle celle prise en octobre 2006 à l'encontre de Bereno, un inspecteur du travail dont nous avons parlé [ici](#) ou encore du cas médiatique de Garfieldd, principal de collège, qui avait dû renoncer à parler de son métier avec sincérité.

On ne peut pas mettre en doute la parole de l'auteur de Blogprof. Il préférerait toujours la vérité et le mot juste. Ayant contacté son auteur, j'ai pu relire les articles incriminés : si je ne peux vous les faire partager dans l'attente d'une décision rectorale, il semble, au filtre de propos récents du Ministre de la fonction publique, qu'on ne puisse rien reprocher à l'auteur : *"L'obligation de réserve, qui contraint les agents publics à observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, notamment politiques, sous peine de s'exposer à une sanction disciplinaire, ne figure pas explicitement dans les lois statutaires relatives à la fonction publique. Il s'agit d'une création jurisprudentielle, reprise dans certains statuts particuliers, tels les statuts des magistrats, des militaires, des policiers... Cette obligation ne connaît aucune dérogation, mais doit être conciliée avec la liberté d'opinion, et celle, corrélative à la première, de l'expression de ces opinions, reconnue aux fonctionnaires à l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires"* (plus de détails [ici](#))

Reste à savoir pourquoi l'administration s'évertue à ce point à museler la parole de ses fonctionnaires. Serait-ce que la colère gronde ? Et n'y aurait-il pas des dysfonctionnements qu'il est préférable de taire ? Autant de questions qui ne doivent pas nous empêcher de défendre un principe fondamental : la liberté d'expression. Et de signer par la même occasion la pétition en faveur de Blogprof.

Post-scriptum :

Mise à jour du 29/4/2011 : le lien vers la page d'accueil de BlogProf a été supprimé. En effet, le nom de domaine a été racheté par une société peu scrupuleuse pour faire une promotion, disons... inavouable ici !